



## Droit de travail durant la période de changement de statut

Par farida\_old, le 30/10/2007 à 11:05

Bonjour,

J'ai décroché un CDI dans une SSII et j'ai déposé un dossier **de changement de statut étudiant à salarié à la préfecture du val de marne.**

La procédure pour que ce changement de statut soit effectué peut durer plus de trois mois.

Pendant cette période , la direction départementale du travail et de l'emploi (DDTE ) du Val de Marne ne veut pas me fournir une autorisation de travail, **nécessaire pour les étudiants algériens pour travailler un CDD.** En effet, j'ai décroché un CDD de trois mois et je veux travailler en attendant mon changement de statut.

Pourriez vous m'éclaircir cette situation,

Dans l'attente,

Cordialement,